

CONFORME

Sous réserve de l'adoption définitive du présent document par le conseil municipal lors de la séance régulière du 13 août 2024.

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Sophie-de-Lévrard, tenue le 9 juillet 2024 à compter de 19h30, au 174 Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 9 JUILLET 2024 À 19H30

ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum;
2. Ouverture de la séance;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal:
 - 4.1 Séance ordinaire du 4 juin 2024.
 - 4.2 Séance extraordinaire du 18 juin 2024.
5. Dépôt de la correspondance;
6. Rapport des élus;
7. Avis de motion, Présentation et Adoption des règlements;
8. Administration générale:
 - 8.1 Fermeture du bureau municipal pour les vacances estivales;
 - 8.2 Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la sureté du Québec - Appui;
9. Gestion financière et administrative:
 - 9.1 Approbation des comptes à payer;
 - 9.2 Liste des revenus;
 - 9.3 Remboursement d'une partie de l'emprunt temporaire relatif au règlement n° 41-2023 pour les travaux de remplacement de conduites et de mise aux normes de l'assainissement des eaux usées;
10. Sécurité publique et civile;

Aucun point soumis à l'ordre du jour.
11. Transports - Réseau routier:
 - 11.1 Directive de changement n° 22 du projet n° 19-0947-19-0666 - Action Progex Inc;
 - 11.2 Versement du décompte progressif n° 10 du projet n° 19-0947-19-0666 - Action Progex Inc;
 - 11.3 Autorisation du paiement n° 9 et 10 du projet n° 19251A - Stantec Experts-Conseils ltée;
 - 11.4 Autorisation du paiement n° 11 du projet n° 19251B - FNX-INNOV inc.;
12. Hygiène du milieu - Santé et bien-être:
 - 12.1 Location d'une toilette chimique - Bâtiment municipal 184-A Saint-Antoine;

13. Aménagement, Urbanisme et Développement:

13.1 Permis de juin 2024;

14. Loisirs et Culture;

15. Varia :

16. Période de questions;

17. Levée de l'assemblée.

1- PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le conseil de la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard siège en séance ordinaire, ce mardi 9 juillet 2024, à 19h30 au 174 Saint-Antoine à Sainte-Sophie-de-Lévrard.

Sont présents à cette séance ordinaire : les conseillères, mesdames, Vanessa Robidas-Gravel, Jacqueline M. Lambert, Sylvie Lambert, Nancy C. Demers, ainsi que les conseillers, messieurs Mario Demers, et Patrice Vaugeois, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Guy Beaudet, maire. Assiste également à la séance, madame Julie Pellerin, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet ouvre la séance.

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1 RÉSOLUTION 6749, 07-2024 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance de l'ordre du jour puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

ATTENDU QUE Monsieur le maire, Jean-Guy Beaudet, demande aux conseillers présents s'ils ont un point à ajouter à l'ordre du jour dans le point « Varia »;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté avec dispense de lecture en gardant le point « Varia » ouvert.

ADOPTÉ

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 RÉSOLUTION 6750, 07-2024 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

ATTENDU QUE les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance du procès-verbal de la séance régulière tenue le 4 juin puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

4.2

**RÉSOLUTION 6751,07-2024
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JUIN 2024**

ATTENDU QUE les élus ont pu prendre connaissance avant la présente séance extraordinaire du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 juin 2024 puisqu'il leur fut transmis conformément aux procédures et dans les délais établis exigés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juin 2024 soit accepté et signé avec dispense de lecture.

ADOPTÉ

5- CORRESPONDANCE

5.1

**RÉSOLUTION 6752, 07-2024
CORRESPONDANCE**

ATTENDU QUE tout membre du public qui désire qu'une correspondance soit déposée à une séance du conseil doit l'adresser par écrit à l'attention du Maire et du Conseil et l'envoyer à la directrice générale de la municipalité afin d'en faire acte de dépôt officiel;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de confirmer la réception de l'ensemble des correspondances reçues en date du 5 juillet 2024.

DÉPOSÉ ET ADOPTÉ

6- RAPPORT DES ÉLUS

Conseillère siège n° 1 - Vanessa Robidas-Gravel :

Nomination pour les dossiers :

- Volet Sport, Loisirs et Éducation:
- Développement social - Volet familial
- Développement économique

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège n° 2 - Jacqueline M. Lambert :

Nomination pour les dossiers :

- Développement social
- Volet aîné et de l'OMH

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège n° 3 - Sylvie Lambert :

Nomination pour les dossiers :

- Développement culturel et patrimonial

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseiller siège n° 4 - Mario Demers:

Nomination pour les dossiers :

- Matières résiduelles
- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
- Environnement et développement durable

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseiller siège n° 5 - Patrice Vaugeois :

Nomination pour les dossiers :

- Communication et technologie
- Environnement et développement durable
- Autre nomination diverse : - Comité local patrimoine
- Comité Novo Santé

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

Conseillère siège n° 6-Nancy C. Demers :

Nomination pour les dossiers :

- Santé et du bien-être
- Développement social - Volet aîné et immigration

La conseillère, Mme C. Demers, informe les citoyens sur divers sujets concernant **la Fondation BNY** soit :

- La fondation Santé-Nicolet-Bécancour (BNY) à effectuer près de 900 000 \$ en don au cours de ses 10 dernières années et qu'aujourd'hui, et plus que jamais, son impact dans le développement social et économique est reconnu et confirmé par des investissements annoncés de 231 081 \$ sur le territoire en 2024.
- Vous pourrez ainsi visionner le tableau détaillant de tous les projets octroyés au CIUSS MCQ et aux organismes communautaires du milieu qui œuvrent dans les services sociaux.
- Un investissement de 10 000 \$ sera investi pour moderniser la salle à manger et le salon des familles au CHSLD de Fortierville.

Maire - Jean Guy Beaudet :

Nomination pour les dossiers :

- Sécurité civile et publique
- Projets d'infrastructures
- Rénovation urbaine et schéma d'aménagement (CCU)
- Autres nominations : - Aréna régional
- MADA
- Comité local du patrimoine;
 - Les Cinq Sens, OSBL
 - FRR Volet 4
 - Ressources humaines

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

7- AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet soumis à l'ordre du jour

8- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8.1

**RÉSOLUTION 6753, 07-2024
FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL
POUR LES VACANCES ESTIVALES**

ATTENDU QUE le bureau municipal fermera ses portes du 22 juillet 2024 au 2 août 2024, pour offrir à la direction et aux employés municipaux des vacances estivales;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période du 22 juillet 2024 au 2 août 2024 inclusivement.

ADOPTÉ

8.2

**RÉSOLUTION 6754, 07-2024
DEMANDE DE RÉVISION DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE
POUR LES TAXES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC - APPUI**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard appuie la résolution numéro 2024.04.81 de la Municipalité d'Upton pour la demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

APPUYÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DEMANDER formellement au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec, au député, monsieur Donald Martel, à la MRC de Bécancour, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération des municipalités du Québec et à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

9 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

9.1

**RÉSOLUTION 6755,07-2024
APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE le règlement n° 07-2018 décrétant les règles de contrôle et de suivis budgétaires;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à effectuer le paiement des factures selon la liste suivante fournie telle que déposée dans « l'Annexe A » au procès-verbal.

ADOPTÉ

Le montant total de revenus du mois de juin 2024 est de 72 622.57 \$ incluant les revenus de perceptions tel qu'indiqué à « l'Annexe A ».

DÉPOSÉ

**RÉSOLUTION 6756, 07-2024
REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE L'EMPRUNT TEMPORAIRE
RELATIF AU RÈGLEMENT N° 41-2023 POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT
DE CONDUITES ET DE MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 41-2023 décrétant une dépense de 23 613 500 \$ et un emprunt de 23 613 500 \$ aux fins d'immobilisations par la résolution 6345, 06-2023;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6396, 07-2023 relative à l'ouverture d'un emprunt temporaire pour les travaux de remplacement de conduites et de mise aux normes de l'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT la réception de l'avis de versement n° 01-2023-2024, au montant de 9 586 391,00 \$ reçu en date du 1^{er} mai 2024, en lien avec une aide financière provenant du MAMH dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023), convention d'aide financière 2036003 liée à ce projet;

CONSIDÉRANT la réception de différentes réclamations de versements reçues en mai et juin 2024 pour ce projet au montant total de 3 574 415,64\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que des versements pour ce projet sont également à venir en juillet et que le montant du remboursement se doit également d'en tenir compte ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR madame Sylvie Lambert

APPUYÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal d'autoriser la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Julie Pellerin, à rembourser une partie de l'emprunt temporaire d'un montant de 3 005 314,57 \$ relatif au prêt temporaire et lié au règlement numéro 41-2023 à la Caisse Desjardins Gentilly-Lévrard-Rivière du Chêne, pour les travaux de remplacement de conduites et de mise aux normes de l'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉ

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun point soumis à l'ordre du jour

11- TRANSPORT – RÉSEAU ROUTIER:

**RÉSOLUTION 6757, 07-2024
DIRECTIVES DE CHANGEMENTS N° 22
AU PROJET N° 19-0947-190-666 - ACTION PROGEX INC.**

CONSIDÉRANT QUE la directive de changement n° 22 - Portait sur les cordons de pavage face aux entrées charretières, suivant la demande du MTMD, l'entrepreneur Action Progex a fourni un prix, soit de 26.46 \$ / m x 660 m, pour l'enlèvement des cordons de pavages aux entrées charretières;

CONSIDÉRANT QUE cette présente directive de changement totalise une augmentation de 17 463.60 \$ plus les taxes applicables et un délai d'exécution de 1 jour supplémentaire à la phase 2 des travaux du contrat n° 158170206;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'autoriser la directive de changement n° 22 à l'entreprise Action Progex inc., pour l'enlèvement des cordons de pavages ayant été nécessaires au projet, tel qu'inscrit dans la présente directive de changement au projet de remplacement des conduites et reconstruction de chaussée de diverses rues;

ET QUE cette directive sera payable à 100 % par le ministère des transports de la mobilité durable (MTMD) au montant budgétaire révisé de 17 463.60 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

11.2 **RÉSOLUTION 6758, 07-2024**
VERSEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 10
DU PROJET N° 19-0947-19-0666 - ACTION PROGEX INC.

ATTENDU QUE la municipalité a reçu la demande de paiement du **décompte progressif n° 10** de l'entreprise Action Progex inc. en date du 4 juillet 2024 au montant de 2 060 873.55 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux réalisés et en exécution du contrat de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement pour le projet n° 19-0947-19-0666;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, ayant le mandat de surveillance des travaux, se doit de vérifier tous les items faisant partie des réclamations demandées dans la facture soumise portant le n° APG000096 et qu'après avoir procédé à l'analyse de ce décompte progressif, la firme de surveillance recommande de faire le paiement tel que mentionné dans la lettre de recommandation transmise le 28 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nancy C. Demers

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le conseil autorise le paiement du **décompte progressif n° 10** de l'entreprise Action Progex inc. au montant de **2 060 873.55 \$ plus les taxes applicables** pour les travaux réalisés et en exécution du contrat de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement.

ADOPTÉ

11.3 **RÉSOLUTION 6759, 07-2024**
AUTORISATION DU PAIEMENT N° 9 ET 10
DU PROJET N° 19251A - STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a reçu **les demandes de paiement n° 9 et 10** pour les travaux réalisés et en exécution, par la firme Stantec Experts-Conseils Ltée., en lien avec le projet de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement des eaux usées portant le projet n° 19-0947-19-0666;

ATTENDU QUE la **demande de paiement n° 9** pour la facture n° 1901005 au montant de 49 913.53 \$ taxes incluses, fut transmise à la municipalité par la firme Stantec Experts-Conseils Ltée., pour les travaux réalisés dans le cadre de leur mandat de surveillance n° 19251A;

ATTENDU QUE la **demande de paiement n° 10** pour la facture n° 1909216 au montant de 64 048.84 \$ taxes incluses, fut transmise à la municipalité par la firme Stantec Experts-Conseils Ltée., pour les travaux réalisés dans le cadre de leur mandat de surveillance n° 19251A;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrice Vaugeois

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des factures n° 1901005 et n° 1909216 à la firme Stantec Experts-Conseils ltée., totalisant un montant de 113 962,37 \$ taxes incluses.

ADOPTÉ

11.4

**RÉSOLUTION 6760, 07-2024
AUTORISATION DU PAIEMENT N° 11
DU PROJET N° 19251B - FNX-INNOV INC.**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard a **reçu la demande de paiement n° 11** pour les travaux réalisés et en exécution, par la firme FNX-INNOV inc. en lien avec le projet de remplacement des conduites, reconstruction de chaussée et assainissement des eaux usées portant le projet n° **19-0947-19-0666**;

ATTENDU QU'un paiement de 21 615.80 \$ taxes incluses est demandé par la firme FNX-INNOV inc., pour les travaux réalisés dans le cadre de leur mandat du contrôle qualitatif des matériaux, n° **19251B**, et que celui-ci a été transmis à la municipalité le 18 juin 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement de la facture n° 428398 au montant de 21 615.80 \$ taxes incluses, à la firme FNX-INNOV inc.

ADOPTÉ

12-HYGIÈNE DU MILIEU – SANTÉ ET BIEN-ÊTRE:

12.1

**RÉSOLUTION 6761, 07-2024
LOCATION D'UNE TOILETTE CHIMIQUE
BÂTIMENT MUNICIPAL 184-A SAINT-ANTOINE**

ATTENDU QUE par la résolution n° 6742, 06-2024, le bâtiment municipal situé au 184-A rang Saint-Antoine de la Municipalité de Sainte-Sophie-de-Lévrard se doit d'être desservi par les services publics, soit l'aqueduc, le sanitaire et le pluvial et que dans le cadre du projet de réfection des conduites 3 services qui est présentement en cours;

ATTENDU QUE les services publics dudit bâtiment se doivent d'être accessibles en tout temps pour ses utilisateurs;

ATTENDU QUE la municipalité a invité l'entreprise Sanivac à soumissionner pour la location d'une toilette chimique standard et que celle-ci a déposé une soumission dont :

- La location d'une toilette chimique standard en été : 170.00 \$ / 28 jours;
- La location d'une toilette chimique standard en hiver : 220.00 \$ / 28 jours.

ATTENDU QUE des frais s'y rattachent, soit :

- 80.00 \$ de frais de livraison et d'installation;
- 160.00 \$ de frais pour l'échange d'unité (été ou hiver);
- 80.00 \$ de frais de retour et démantèlement.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Jacqueline M. Lambert

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la location d'une toilette chimique standard sur le terrain municipal de la Bibliothèque situé au 184-A, rang Saint-Antoine, et ce, pour la durée nécessaire selon la date prévue des travaux à réaliser et selon les tarifs applicables tel qu'indiqué ci-haut.

ADOPTÉ

13-AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 RAPPORT DES PERMIS ÉMIS - JUIN 2024

Le rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment indique qu'en juin 2024, un permis de piscine et deux permis de rénovation furent délivrés, pour un total de 3 permis émis d'une valeur de 45.00 \$ en coût de permis et une valeur de 32 000.00 \$ en travaux.

DÉPOSÉ

14-LOISIRS ET CULTURE :

Aucun point soumis à l'ordre du jour.

15. VARIA :

Aucun point ne fut officiellement soumis pour ajout à l'ordre du jour au Varia

Monsieur le Maire prend toutefois la parole pour parler des dénivellations des bordures du chemin dans la section du rang Saint-Antoine Ouest. Il mentionne que la réalisation de la dénivellation a été effectuée en conséquence de l'écoulement de l'eau en bordure des chemins.

16-PÉRIODE DE QUESTIONS :

Monsieur le Maire invite maintenant les citoyens présents à la séance tenante à poser leurs questions oralement aux membres du conseil.

La période de questions débute à 19h43 et termine à 20h18.

17. **RÉSOLUTION 6762, 07-2024 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR madame Vanessa Robidas-Gravel

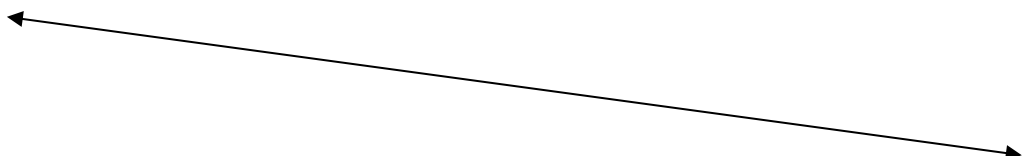
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance ordinaire soit levée à 20h19.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signes au nom de la Municipalité (art. 142 CMQ).

Maire

Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Je, Jean-Guy Beudet, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi-même de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142. (2), du Code municipal.



Annexe A

Municipalité Sainte-Sophie-de-Lévrard			
Liste des paiements de juin 2024			
Nom	Description	Réso autorisation	Montant
RIGIDBNY	Quote-part 2024 - juin	6602-01-2024	8 636,25 \$
Assurance Desjardins	Assurance collective -juin	6226-01-2023	2 789,78 \$
D.A.S.	Fédéral	*	4 623,84 \$
	Provincial		11 810,93 \$
MRC Bécancour	Quote-part 2024 - Versements 2 de 3	6622-02-2024	39 725,00 \$
SSIRMRCB	Quote-part 2024 - Versements 2 de 3	6625-02-2024	43 168,00 \$
Sécurité publique	Quote-part 2024 - Versements 1 de 2	6626-02-2024	37 669,00 \$
Sogetel	Centre communautaire	*	41,42 \$
	Station pompage		81,61 \$
	Garage		51,68 \$
	Novo santé		51,68 \$
Hydro-Québec	Station pompage	*	874,63 \$
	Loisirs / festival		31,74 \$
	Garage municipal		397,88 \$
	Lumières de rues		331,94 \$
	Bureau municipal		318,97 \$
Attrix	GPS camion - frais mensuel	6308-04-2023	36,79 \$
Télus	Cell DG et DTP	5362-08-2020	127,07 \$
Cloudli	Téléphonie IP	*	174,78 \$
It Cloud	Sauvegarde en ligne	*	169,53 \$
André Melançon	Entretien des aménagements paysagers - 1/4	6704-04-2024	2 092,50 \$
	Entretien des aménagements paysagers - 2/4		2 092,50 \$
Mun. St-Pierre	Billet municipaux	6603-01-2024	54,34 \$
Charest International	Réparation - Camion municipal bleu	SL	2 218,77 \$
Eurofins	Analyse eau usée	6316-04-2023	263,29 \$
	Analyse eau potable		301,24 \$
Groupe Castonguay	Raccordement de 2 thermopompes sur le toit	6677-04-2024	2 129,46 \$
Lucie Mainville	Achats pour la bibliothèque	JP	99,03 \$
BMR Fortierville	Entretien réparation garage municipal	SL	41,39 \$
	Nettoyant à mains		28,72 \$
	Entretien bureau municipal		59,19 \$
			14,15 \$
		69,90 \$	
Transport Jedan inc.	Transport d'eau pour puits	SL	3 334,28 \$
Action Progex	Projet 3 services - Versement no 8	6734-06-2024	416 835,95 \$
	Projet 3 services - Versement no 9	6735-06-2024	1 773 052,25 \$
FNX INNOV	Projet 3 services - Versement no 10	6736-06-2024	10 387,71 \$
Bélanger Sauvé Avocats	Frais mensuels	6569-12-2023	114,98 \$
	Avis juridique	JP	4 246,89 \$
Groupe RDL	Honoraire comptable	5195-01-2020	22 995,00 \$
Ville de Bécancour	Ajustement quote-part Pince de désincarcération	JP	771,00 \$
Covris	Service agronomie gestion matières résiduelles	SL	574,88 \$
	Chlore - Station pompage		122,07 \$
	Essence		96,76 \$
Groupe Yanco	Savon à main et dégraisseur	JP	153,51 \$
Home Hardware	Asphalte froid	SL	744,96 \$
	Crédit - Retour palette		(114,98) \$
Réseau biblio	Achat - protège étiquette, ruban charnière et dépliant	JP	44,84 \$
	Reliure		60,54 \$
Michel Demers	Peinture terrain de Pickleball / Tennis	JP	85,05 \$
VISA	Postes Canada Envoi La criée édition juin-juillet-août 2024	JP	82,55 \$
	Frais de crédit	*	44,94 \$

Matériaux paysagers Itée	Achat - Fibre pour module de jeux extérieur	6741-06-2024	5 870,85 \$
Avizo Experts-Conseils	Projet 3 services	6456-09-2023	3 294,03 \$
Claudie Rheault	Achat - Filtre pour le tracteur à gazon	JP	14,82 \$
Les entreprises Jacques Beaudet inc.	Nivelage	6669-03-2024	4 989,92 \$
SSIRMRCB	Ajustement quote-part	JP	46,34 \$
Bergerie Joblanc inc.	Remboursement camp de jour Annulation inscription	JP	325,00 \$
Josée Croteau	Prime de rendement	6568-12-2023	5 000,00 \$
MRC Bécancour	Remboursement Erreur dépôt de la MRC (PMT Taxe scolaire)	JP	1 162,60 \$
Total des paiements			2 414 913,74 \$
Total des salaires			29 274,96 \$
Grand total			2 444 188,70 \$

REVENUS JUIN 2024	
SUBVENTIONS	
RECUES:	0.00 \$
TOTAL SUBVENTIONS	
RECUES:	0.00 \$

TOTAL DES AUTRES		
REVENUS:	Taxation, mutations et autres	56 778.57 \$
	Compensation tenant lieu de taxes 2024 - MAMH	15 844.00 \$
TOTAL AUTRES		
REVENUS :		72 622.57 \$
GRAND TOTAL :		72 622.57 \$